


6.1 Plan de zonage

Échelle 1 : 5 000^{ème}

Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2018



Légende

- Limite de zone
- Rivière, ru, étang, mare
- UCV
- UR1
- UR2
- UR3
- UR4
- UH
- UE, UE1
- UAE1, UAE2, UAE3, UAE4
- AU
- AUR
- AUAE
- A
- N, NL1, NL2, NL3, NL4
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Limite d'implantation obligatoire des constructions en zone UCV
- Réseau de routes, de sentiers et de cheminements piétonniers à préserver (article L.151-16 du Code de l'urbanisme)
- Linéaire commercial à préserver (article L.151-16 du Code de l'urbanisme)
- Corridor écologique à protéger (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Polygone de constructibilité au sein des zones N
- Zone humide avérée (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Zone inconstructible de 75 mètres de part et d'autre de la RD 116
- Espace boisé classé (article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- Lisière inconstructible de 50 mètres des massifs boisés de plus de 100 ha (hors site urbain constitué)
- Lisière inconstructible de 10 mètres à proximité des massifs boisés (en site urbain constitué)
- Espace paysager à protéger (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé pour mixité sociale (20 logements sociaux maximum à l'échelle du secteur devant être réalisés (article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Secteur concerné par le PPRi de l'Orge et de la Saclay
- Secteur concerné par un PPRi
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

N°	Superficie en m²	Destination	Bénéficiaire
1	393,2	Création de voirie	Commune de Saint-Chéron
2	608,3	Aménagement d'un accès depuis la rue des Mares	Commune de Saint-Chéron
3	523	Création d'un lien entre les lotissements	Commune de Saint-Chéron
4	22,2	Aménagement de carrefour	Commune de Saint-Chéron
5	9,222	Réserve pour un équipement à vocation sociale ou autre équipement	Commune de Saint-Chéron
6	567	Création d'un cheminement piétonnier	Commune de Saint-Chéron

Éléments patrimoniaux repérés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

N°	Élément repéré	Adresse	N°	Élément repéré	Adresse
1	La salle d'Orgey	Rue Bouillon Lagrange	56	Maison	12 bis Rue Paul Payenneville
2	Le mur de l'école maternelle centre	10 Rue Bouillon Lagrange	57	Maison	16 Rue Paul Payenneville
3	Maison	3, rue Bouillon Lagrange	58	Maison	23, Rue Paul Payenneville
4	Le presbytère	1, rue Bouillon Lagrange	59	Maison	27, Rue Paul Payenneville
5	Maison	45, rue Charles de Gaulle	60	Maison	29, Rue Paul Payenneville
6	Prison	22, rue Charles de Gaulle	61	Maison	2, rue du Castel Joly
7	Maison	16, rue Cécile Bourcier	62	Maison	9 et 9 bis, route de Rambouillet
8	Maison	1, avenue de Dourdan	62 b	Maison	Route de Rambouillet
9	Maison	3, avenue de Dourdan	62 c	Maison	RD 132
10	Maison	7, avenue de Dourdan	63	Maison	16, route de Rambouillet
11	Maison	9, avenue de Dourdan	64	Maison	2, rue Henri Louin
12	Maison	11, avenue de Dourdan	65	Maison	4, rue Henri Louin
13	Maison	13, avenue de Dourdan	66	Maison	15, rue Bouillon Lagrange
14	Maison	15, avenue de Dourdan	67	Maison	19, rue Bouillon Lagrange
15	Maison	17, rue des Mares	68	Maison	21, rue Bouillon Lagrange
16	Lavoir	Entre le 44 et le 46, rue des Mares	69	Maison	25, rue Bouillon Lagrange
17	Maison	23, rue des Mares	70	Maison	23, avenue de Dourdan
18	Maison	3, rue Aristide Briand	71	Maison	25, avenue de Dourdan
19	Maison	2 bis, rue Aristide Briand	72	Maison	31, avenue de Dourdan
20	Maison	4, rue Aristide Briand	73	Maison	28, avenue de Dourdan
21	Maison	6, rue Aristide Briand	74	Maison	30, avenue de Dourdan
22	Maison	Impasse Vuilleries	75	Maison	32, avenue de Dourdan
23	Maison	3, avenue de la gare	76	Maison	34, avenue de Dourdan
24	Maison	5, avenue de la gare	77	Maison	7, lotissement de la Gare d'Étang
25	Maison	8, avenue de la gare	78	Maison	49, avenue de Dourdan
26	Maison	9, avenue de la gare	79	Maison	44 bis, rue Richard Vian
27	La gare	Place de la gare	80	Maison	36, rue du Petit Bavielle
27b	Maison	5, Place de la gare	81	Maison	18, impasse du Cresion
28	Maison	11, rue des Herbage	82	Lavoir	6, rue du Coteau-Sud
29	Maison	25, rue des Herbage	83	Maison	3, impasse des Heurs
30	Maison	15, rue Gabreau	84	Maison	15-18, route de Blancbeauce
31	Maison	5, rue Gabreau	84 bis	Puits	13, route de Blancbeauce
32	Maison	3, rue Gabreau	85	Maison, pigeonier et mare	14, route d'Étampes
33	Maison	7, rue Gabreau	86	Maison	18, route d'Étampes
34	Maison	3, route de Paris	87	Maison	20, route d'Étampes
35	Maison	5, route de Paris	88	Maison	30, route d'Étampes
36	Maison	7, route de Paris	89	Maison	23, rue Chantropin
37	Maison	4, route de Paris	90	Maison	34, rue des Carrières
38	Maison	33, rue Lamoignon	91	Moulin des herbage	Chemin des Herbage
39	Maison	27, rue Lamoignon	92	Maison	2, sentier du Carrefour
40	Maison	25, rue Lamoignon	93	Lavoir	5, rue du Petit Bavielle
41	Maison	23, rue Lamoignon	94	Maison	11, sentier du Carrefour
42	Maison	21, rue Lamoignon	95	Maison	20, rue du Petit Bavielle
43	Maison	15, rue Lamoignon	96	Maison	24, rue du Petit Bavielle
44	Maison	13, rue Lamoignon	97	Maison corps de ferme	52, rue Bouillon Lagrange
45	Maison	11 bis, rue Lamoignon	98	Corps de ferme	64, route de la Petite Beauce
46	Anneux	11, rue Lamoignon	99	Puits	59, route de la Petite Beauce
47	Maison	9, rue Lamoignon	100	Maison	50, Cour de la Petite Beauce
48	Maison	9, rue Lamoignon	101	Maison	42, route de la Petite Beauce
49	Maison	7, rue Lamoignon	102	Maison	2, Chemin des Ganges Le Roi
50	Maison	5, rue Lamoignon	103	Maison	4, chemin de la Chaumette
51	Maison	2, ruelle Pajaud	104	Maison	39, rue de la Rémarde
52	Maison	1, rue Charles de Gaulle	105	Maison	23, rue de la Rémarde
53	Maison	4, place Edmond Vian	106	Maison	13, rue de la Rémarde
54	Maison	10 Rue Paul Payenneville	107	Maison	10, rue de la Rémarde
55	Maison	19 Rue Paul Payenneville	108	Maison	1, allée des Châtagniers

